



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'990'000.- TTC pour la réalisation d'un terrain synthétique au centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain multisports comprenant une piste de saut en longueur adjacent

(du 16 janvier 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Suite aux difficultés financières auxquelles la Ville de La Chaux-de-Fonds a dû faire face dès 2014, la plupart des investissements proposés par le Conseil communal et votés par votre Autorité ont été bloqués. Il n'en a pas été autrement en ce qui concerne la réhabilitation du centre sportif des Foulets dont la procédure d'appel d'offre avait dû être interrompue.

Pour rappel, ce projet permettait la transformation d'un terrain de football en terrain synthétique, comprenant un nouvel éclairage, une modification complète du terrain de jeux multisports et la remise en état de la piste de saut en longueur scolaire.

En cette année 2019, et après une réhabilitation ces dernières années des infrastructures sportives en adéquation avec les ressources financières, la Ville par son service des sports propose à nouveau un projet de réaménagement du terrain des Foulets et du terrain multisports. Projet qui aurait l'avantage de :

- mettre le terrain de football en conformité afin de rendre possible son homologation par les instances cantonales de football ;
- éliminer les risques inhérents à la vétusté des mâts en bois des projecteurs ;
- changer l'éclairage et le remplacer par du LED, bien plus économique et écologique et pouvant être contrôlé par une horloge.

Les principaux éléments du rapport du 12 février 2014 (Cf. PV du 6 mars 2014 pages 1687 et suivantes) sont repris dans le présent rapport, exceptions faites de certaines modifications et réactualisations nécessaires qui permettent, par ailleurs, d'abaisser les coûts de CHF 2'200'000.- à CHF 1'990'000.- pour cette réalisation. Cette baisse est notamment due à la multiplication du nombre d'entreprises sur le marché, ce qui permet de faire jouer la concurrence.

Contexte

Le centre sportif des Foulets, dont la rénovation fait l'objet du présent rapport, a été créé dans la continuité de la construction du collège en 1973. Les terrains se situent au sud de la ville à environ 1030 m d'altitude. Le centre sportif est constitué de deux terrains en gazon naturel.

Le terrain principal a des dimensions de 100 x 57.2 mètres et le terrain d'entraînement en ouest de 93 x 56 mètres. Pour rappel, les dimensions d'un terrain homologué doivent être de 100 x 64 mètres, plus 3 mètres de dégagement pour la sécurité sur tout son pourtour, ce qui nécessite en finalité des dimensions de 106 x 70 mètres. Ces terrains se trouvent en zone d'utilité publique (ZUP). La zone est délimitée au nord par le bâtiment du collège des Foulets et la rue Abraham-Robert, à l'est par le passage des Bougillons, à l'ouest et au sud par des propriétaires privés.

Ce centre sportif est également constitué d'un terrain multisports grillagé en dur aux dimensions d'un terrain de handball. Ce dernier devient problématique, il est d'une part en très mauvais état, l'enrobé se creuse fortement dans son milieu et d'autre part, il est très bruyant pour le voisinage en raison de sa structure en dur. Quelques travaux d'entretien ont été effectués ces trois dernières années (grillage en est et caillebotis au sud). Ce terrain est utilisé par les élèves du collège et par les footballeurs lorsque les terrains en herbe sont impraticables.

Trois autres infrastructures viennent compléter le site (cf. annexe 1) :

- un petit terrain en écorce qui pourra être démantelé si le projet est accepté ;
- un parcours de bicross qui restera en l'état;
- un terrain multisports comprenant une piste de saut en longueur et quelques jeux pour les enfants (toboggan, etc.), qui sera refait.

Les terrains de football sont utilisés par le club de football Etoile-Sporting qui comptait en 2018, 14 équipes (16 en 2014). Les élèves du collège n'utilisent pas la surface de jeux en herbe, excepté pour les joutes sportives au mois de juin.

En cas de météo défavorable, le club utilise ponctuellement le terrain des Forges ou le terrain principal de la Charrière. Une équipe féminine du club s'entraîne également sur le terrain du collège de la Charrière le lundi soir.

Etat des lieux

Les arguments principaux pour assainir le terrain des Foulets sont de plusieurs ordres :

- Le drainage est en fin de vie et le terrain devient inutilisable en cas de précipitation de quelques heures. À relever qu'un nouveau drainage nécessite CHF 140'000.- d'investissement ;
- Le terrain est trop petit et ne répond plus aux normes, une dérogation avait dû être demandée pour que la première équipe puisse y disputer ses matchs lorsque le club était en 2^{ème} ligue interrégionale.
- Les projecteurs ne sont plus conformes en ce qui concerne le nombre de Lux. Par ailleurs, les mâts (en bois) sont en fin de vie. Un rapport de 2015 de l'Association Neuchâteloise de Football impose de changer ces projecteurs et depuis cette date, le club n'est plus autorisé à jouer ses matches en nocturne.

Les clubs sportifs avec leurs bénévoles sont depuis des décennies des acteurs importants et incontournables comme vecteur d'intégration sociale, d'encadrement de la jeunesse, de promotion de la santé et d'image positive de la Ville au travers de leur engagement. La collaboration entre le service des sports et les clubs s'est intensifiée.

Priorités

Aussi bien dans son programme de législature 2012 - 2016 que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste l'entretien et la remise à niveau des installations existantes, avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

Situation actuelle et utilisation des terrains

Les effectifs des clubs de football, y compris ceux de notre cité, ont considérablement augmenté ces dernières années, en particulier suite à l'Euro 2008 organisé dans notre pays conjointement avec l'Autriche. La ville compte en moyenne 65 équipes, ce qui représente environ 1'300 pratiquants. Cet investissement pour un nouveau terrain synthétique est le dernier prévu dans la planification des terrains de football. En effet avec quatre terrains synthétiques situés dans les différents quartiers de la ville, l'offre sera suffisante pour couvrir les besoins des Clubs.

Il est intéressant de relever qu'un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 à 20 heures d'occupation par semaine, alors qu'un terrain synthétique de 3^{ème} génération permet sans problème une utilisation de 60 heures par semaine.

La politique de la ville concernant l'utilisation des terrains va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la commune puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

Concernant le terrain des Foulets, l'élaboration d'une convention d'utilisation sera nécessaire. En effet, cette installation se trouve au milieu d'une zone résidentielle et la mise en place de certaines règles d'utilisation permettra de favoriser une bonne cohabitation. Il est notamment prévu de limiter l'utilisation de ce terrain à certaines heures et ainsi de ne pas trop préjudicier la qualité de vie des habitants du quartier. Des contacts ont déjà été pris avec les riverains afin de concilier au mieux l'utilisation du nouveau terrain et la tranquillité des habitants.

Pré-étude

Une pré-étude a été commandée par le service des sports pour la faisabilité d'un terrain synthétique en remplacement d'un terrain en herbe sur le centre sportif des Foulets. Deux variantes ont été évaluées :

1. Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain principal en est ;
2. Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain d'entraînement en ouest.

L'analyse des avantages (en blanc) et inconvénients (en grisé) des deux options possibles est reproduite ci-dessous :

Critères	Variante 1 Terrain à l'est (principal)	Variante 2 Terrain à l'ouest (entraînement)
Coûts des travaux	L'ensemble des travaux de réalisation est plus cher pour la variante 1, environ de 5%.	Les travaux uniquement du terrain sont plus chers. Par contre étant donné que l'on ne touche pas les aménagements annexes, le coût total est moins cher.
Coût de l'entretien, maintenance	Coûts plus ou moins identiques.	Coûts plus ou moins identiques.
Emplacement des installations vis-à-vis de l'utilisateur	L'emplacement du futur terrain est préférable à l'est. Effectivement, il sera plus proche des différents éléments existants, accès, buvette, vestiaires et collège.	L'emplacement situé en ouest est plus loin des éléments existants accès, buvette, vestiaires et collège.
Etat de l'ensemble des installations du point de vue de l'école	La réalisation du terrain à l'est est préférable, puisqu'elle nécessite de reconstruire les surfaces de jeu ainsi que la surface du saut en longueur qui ne sont pas en bon état.	La réalisation du terrain à l'ouest permet la conservation au même endroit des surfaces de jeu et du saut en longueur..
Etat de l'ensemble des installations	La réalisation du terrain à l'est est la solution qui minimise les surfaces, étant	C'est la solution qui optimise les surfaces de jeu du centre sportif, étant donné que c'est

du point de vue des footballeurs	donné que c'est le meilleur terrain qui est modifié.	le moins bon terrain qui est réhabilité.
Problématique vis-à-vis des tiers et problème d'enquête publique	Le terrain à l'est est la solution qui modifie le moins l'état actuel. Cela va a priori faciliter la mise à l'enquête publique.	Le terrain à l'ouest est la solution qui modifie le plus l'état actuel. Le terrain ainsi que les nouveaux mâts d'éclairage vont être très proches des propriétés des riverains. Il a de fortes probabilités d'opposition lors de la mise à l'enquête publique.
Rapidité entre la phase d'études et la mise en service	Cette solution a le moins de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Il a plus de chance de pouvoir se réaliser plus rapidement que l'autre variante.	Cette solution a plus de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Ce qui aurait pour conséquence d'allonger la durée entre les études et la mise en service.

En prenant également en considération que :

- la proximité du terrain synthétique avec le collège permettra aux élèves de profiter du terrain pendant les récréations ;
- la partie en herbe souvent inondée entre le collège et le terrain sera réaménagée ;
- la proximité entre la buvette et le terrain est un réel plus pour le club de football Etoile-Sporting.

Après analyse, la meilleure solution est de créer ce terrain en est à la place du terrain principal actuel, soit la variante 1 (cf. annexe 1).

Revêtement choisi

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu en 1968. Cette technique, dite de 1^{ère} génération, fabriquée jusqu'à la fin des années septante, a été développée notamment pour la pratique du base-ball et du hockey sur terre. Dès cette période, la deuxième génération de revêtement (comme celui du centre sportif de la Charrière) s'est transformée, avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres, rendant ces surfaces beaucoup plus agréables pour jouer au football. Actuellement, la technique ayant notablement évolué, les pelouses

synthétiques sont de la 3^{ème} génération. Avec ces nouvelles surfaces, les joueurs retrouvent pratiquement les mêmes sensations que sur un gazon naturel.

Ce nouveau gazon est constitué de fibres en polyéthylène, d'une ou deux sortes différentes suivant le fabricant, qui sont reliées à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du tapis afin de le lester puis, une certaine quantité de liège remplit le gazon. Enfin, la durée de vie de ce type de revêtement est estimée à 15 ans.

Utilisation et homologation

L'évolution de ce matériel permet de jouer « presque » comme sur une surface naturelle. Ce genre de terrain permet de pratiquer le football lorsque les conditions sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas le cas pour les surfaces naturelles, surtout à 1000 mètres d'altitude. Nous constatons également que le coût d'entretien est nettement inférieur à celui d'un terrain standard malgré l'investissement plus élevé de départ. Plusieurs études montrent que le coût horaire est inférieur de moitié à celui d'un terrain en gazon et relativement identique à celui existant actuellement sur le terrain de sport des Forges.

Il est désormais admis que ces terrains représentent une alternative intéressante à nos terrains naturels et nous restons persuadés que le fait d'avoir des terrains naturels et synthétiques permet une offre complémentaire. L'évolution qualitative de ces derniers n'est plus à démontrer et les instances internationales du football (UEFA, FIFA) agrèent ces pelouses.

Ces organismes ont édité une grille de critères pour homologuer ces surfaces : roulement et rebondissement du ballon, souplesse, absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Après avoir subi ces tests, le type de gazon reçoit une ou deux étoiles. Pour accueillir des équipes évoluant dans des ligues supérieures, l'obtention de deux étoiles est nécessaire, mais paradoxalement, le coût des gazons deux étoiles n'est pas forcément plus élevé.

Etude médicale sur les risques de blessures

Sur une base de 1000 heures d'utilisation et pour différents types de blessures, les statistiques démontrent que le nombre de blessures est

inférieur de 50 % sur gazon synthétique par rapport à une surface en gazon naturel. En ce qui concerne les blessures de fatigue et musculo-tendineuses, les résultats sont identiques même si quelques utilisateurs constatent une plus grande fatigue articulaire. À noter qu'une grande différence a encore été relevée sur les terrains dont la sous-couche est équipée d'un revêtement élastique, comme cela sera le cas aux Foulets.

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 2 Star, reconnu par l'ASF et certifié ISO.

Le marché en plein développement de ce genre de produits, notamment depuis leur homologation, a vu de nombreux fabricants se lancer dans la production de ces surfaces. Chaque année, de nouveaux types de revêtements apparaissent. Cette situation, implique d'avoir recours à un conseiller technique reconnu. Ce dernier, avec la contribution d'un bureau de génie civil, a reçu la mission d'élaborer un cahier des charges très pointu allant de la rédaction des soumissions à la surveillance du chantier et au choix des matériaux.

Pour que le projet soit complet, nous avons élaboré une réhabilitation comprenant non seulement le terrain de jeu mais également l'arrosage, les projecteurs avec un éclairage LED et la clôture du terrain.

Conformément à la législation, cette réalisation est soumise à la procédure des marchés publics, avec publication dans la feuille officielle et sur SIMAP.

Suite à l'étude préliminaire, les prix sont résumés dans le tableau ci-après.

Travaux et coûts :

Description	Coûts	
Travaux préparatoires	CHF	44'000.00
Travaux d'infrastructures	CHF	700'000.00
Support et revêtement sportif	CHF	660'000.00
Couche de réglage = CHF 38'000.-		
Couche de souplesse = CHF 90'000.-		
Béton bitumeux = CHF 153'000.-		

Turf (tapis synthétique) = CHF 352'000.- Equipement sportif = CHF 30'000.-	
Terrain multisports, dont la piste de saut en longueur (démontage et montage)	CHF 194'000.00
Eclairage (démontage et nouvelle installation)	CHF 110'000.00
Arrosage	CHF 80'000.00
Honoraire bureau d'ingénieur et géomètre	CHF 60'000.00
Total HT	CHF 1'848'000.00
TVA 7.7%	CHF 142'000.00
Total TTC	CHF 1'990'000.00

Calendrier des travaux

L'objectif est de faire réaliser ces travaux autant que possible pendant les vacances scolaires. Cependant, vu l'ampleur de ces derniers, un débordement avant et après celles-ci est inévitable. Les utilisateurs de cette installation (écoles et clubs) subiront quelques inconvénients pendant la durée des travaux. Le service des sports mettra tout en œuvre, comme il l'a fait lors de la réalisation du terrain synthétique des autres stades, pour minimiser les conséquences négatives pour les différents utilisateurs.

Les étapes du projet de rénovation sont les suivantes :

- Début des travaux à fin mai 2019 après le délai référendaire ;
- Fin des travaux prévus en octobre 2019.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds des sports ; les éventuelles subventions reçues (en principe 10%) seront portées en déduction du crédit sollicité.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 5% (20 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5% sur l'investissement net estimé de CHF 1'800'000.-.

Amortissement : CHF 1'800'000.- x 5%	CHF	90'000.00
Intérêts 2,5% sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	22'500.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	112'500.00

Cet investissement a été inscrit au budget 2019 pour un montant de dépenses de CHF 1'990'000.- et des recettes de CHF 190'000.- sous le chapitre 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

Conséquences sur les ressources humaines

Un terrain synthétique étant plus facile à entretenir et nécessitant moins d'heures de travail, cet investissement permettra de soulager le service des sports qui, pour rappel, a supprimé un EPT en 2015.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le projet qui vous est soumis répond aux objectifs 1.4 "Améliorer les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs" et 1.8 "Soutenir la vie sociale et associative" décrit dans le programme de législature, objectifs qui s'inscrivent dans l'axe "Bien vivre dans la cité". Par ailleurs cet investissement correspond également aux priorités qui ont été validées par votre Autorité durant sa séance du 31 janvier 2011 lors de l'examen du rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

Collaborations intercommunales

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au Conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Il convient de relever que l'entretien d'un terrain synthétique (brossage et ajout de liège) est plus respectueux de l'environnement que celui

d'un terrain en gazon naturel nécessitant un apport conséquent de produits phytosanitaires. Et que l'éclairage sera équipé de lampes LED.

b) Aspect social

Le sport et le football en particulier, est un vecteur important pour la socialisation et l'intégration. Cette réhabilitation permettra ainsi de couvrir presque tous les quartiers de la ville. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence à tous les clubs de football, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion du sport, de la santé et d'intégration.

c) Aspect économique

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu, de ce fait, Il exerce une influence importante sur la vitalité économique de notre ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La réalisation de ce quatrième et certainement dernier terrain synthétique, permettra de proposer un panel de terrains complémentaires en terrains verts et synthétiques, ceci pour les 7 clubs et 65 équipes de la ville.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 12 novembre 2018, la Commission des sports a été saisie des investissements 2019. Elle a de ce fait donné un préavis favorable au projet de rénovation du terrain de football des Foulets, sans remarques particulières et en recommandant son acceptation par le Conseil général. Le 8 janvier 2019, elle a été consultée par voie électronique et a préavisé favorablement le rapport par 11 voix, soit à l'unanimité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Katia Babey

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'990'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à la réalisation d'un terrain synthétique au centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent. Les subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Alain Vaucher

Le secrétaire
Thierry Brechbühler